

**SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 4 MARS 2024 A 18H30**

**Membres présents :** M MATIVET Emmanuel, M LAVANTUREUX Ludovic, Mme BOULOGNE Brigitte, M LEAU Alain, Mme LHOMME Valérie, M RINGUET François, Mme SAINTRAPT Carole, M THINEY Bernard, M POULAIN Gilles, M LAVADOUX Yves

**Membres représentés :** 0

**Absent :** 0

**Secrétaire de séance :** Brigitte BOULOGNE

Le quorum étant fixé à 11 membres présents, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Le Procès-verbal de la séance du 22 janvier 2024 est adopté à l'unanimité.

Adoption de l'ordre du jour de la séance.

Monsieur le Maire demande à rattacher à l'ordre du jour le sujet suivant : "Attribution des subventions aux associations communales et hors-commune". Les membres du conseil municipal **ACCEPTÉ** de rattacher à l'ordre du jour le sujet ci-dessus à **11 voix "Pour"**, à **0 voix "Contre"** et **0 "Abstention"**.

L'ordre du jour de la séance est adopté à **11 voix "Pour"**, à **0 voix "Contre"** et **0 "Abstention"**.

**Ordre du jour:**

- Délibération des travaux de la Chapelle de Vorvigny
- Vente du Presbytère

**Délibération des travaux de la Chapelle de Vorvigny :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les montants de financement sont à modifier contrairement à ce qui était prévu.

Cout initial prévu 23 107.40 € TTC vu en Délibération du 20/02/2023.

Les bâtiments de France n'acceptant pas l'enduit imitation pierre, nous avons fait appeler à un tailleur de pierre pour le changement des pierres du porche.

**Deux devis :**

TRAVAUX	HT en €	TTC en €
Toiture	16 826.87	20 192.24
Tailleur de Pierre	6 605.83	7 927.00
<b>Total</b>	<b>23 432.70</b>	<b>28 119.24</b>

**Financement :**

Subventionner par	Approximativement	Montant approximatif
DETR	30 %	7 030 €
CD89	40%	9 373 €
RESTE A CHARGE		11 716.24€
Fondation du patrimoine	Objectif : 11 716 €	

La commune demande d'augmenter l'objectif de la Fondation du Patrimoine à hauteur de 11 716 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **ACCEPTÉ** à **11 voix "Pour"**, **0 voix "Contre"**, et **0 "Abstention"** la modification du devis de la toiture et le devis du tailleur de pierre et **ACCEPTÉ** la modification des demandes de subventions et l'augmentation de l'objectif de la Fondation du Patrimoine.

**Vente du Presbytère:**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'agence Colbert Immobilier est en contact avec un acheteur pour un prix de vente net vendeur à 130 000 €.

- Suite à une modification de l'arrêté concernant les audits énergétiques obligatoires (*arrêté du 29 décembre 2023 modifie le contenu de l'audit énergétique obligatoire à la mise en vente d'une maison individuelle ou d'un bâtiment en mono propriété classé DPE D, E, F ou G. Il modifie donc l'arrêté du 4 mai 2022, pris en application de l'article L. 126-28-1 du code de la construction et de l'habitation*), l'entreprise Diaméo doit compléter son audit pour un montant de 240 €.

- La division parcellaire s'élève à 1 123.20 € (Géomètres-Experts DELELIGNE et Associés)

- Une vidange de la fosse sceptique est à effectuer pour la vente.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **ACCEPTE à 11 voix "Pour", 0 voix "Contre" et 0 "Abstention" :**

- Les modifications de l'audit énergétique

- la division parcellaire

- La vidange de la fosse sceptique

#### **Attribution des subventions aux associations communales et hors-commune :**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'an dernier une subvention de 600 € avait été accordée aux différentes associations.

Monsieur le Maire propose de renouveler le montant de la subvention aux différentes associations comme suit :

- AJE (Association des Jeunes d'Esnon) : 600 €

- USEV (Union Sportive Esnon Vorvigny, Section BTC) : 600 €

- Les Bons Vivants : 600 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **ACCEPTE à 11 voix "Pour", 0 voix "Contre", et 0 "Abstention"** le renouvellement des subventions ci-dessus.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'association UNA de Brienon sur Armançon a remis un dossier complet de demande de subvention. Leur demande s'élève à 350 € pour une sensibilisation auprès des bénéficiaires et lutter contre la dénutrition et l'isolement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DECIDE à 11 voix "Pour", 0 voix "Contre", et 0 "Abstention"** de ne pas donner suite à la demande.

#### **Questions diverses:**

##### **Manifestations diverses**

- Mercredi 6 mars, réunion avec les associations communales à 18h à la mairie pour l'organisation de la fête de la Saint Georges. Les membres du Conseil Municipal y sont conviés.

- Vendredi 8 mars : l'association "Le Chantier" organise une soirée avec 3 concerts et une restauration sur place "Food Truck" à la salle polyvalente.

- Dimanche 10 mars : l'association USEV BTC organise une bourse aux jouets à la salle polyvalente.

##### **SMAEP :**

Suite à la Loi NOTrE, le service EAU de la commune souhaite transférer son service à un Syndicat Mixte d'Adduction en Eau Potable (SMAEP). A ce jour, nous sommes toujours en attente d'un retour de leur part.

##### **Vigicrue :**

Avis de la Préfecture sur la montée des eaux : Jaune = alerte

Le mécanisme mis en place par la commune fonctionne bien.

##### **Jardin pédagogique :**

La réunion de la semaine dernière était très intéressante, un projet plus simplifié est demandé afin que l'employé communal puisse effectuer l'entretien des espaces verts.

Quelques parents sont intéressés par la projet.

#### **Affaires Diverses :**

Nous remercions vivement tous les habitants de la commune pour leur accueil lors de la visite de notre agent recenseur au cours du mois de janvier et février.

Fin de séance : 19h20